

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)

District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, BAPTISTE, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, KÉVIN, LINDA, MARC
-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS, SARAH
WILLIAM

Lignes directes DYF

Compétitions

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

Discipline

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

Service civique

Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-23

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

Dossiers FAFA

Baptiste DECRUZ : 01-80-92-80-36

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Règlements & Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1797



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 9 avril 2024

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-5
COMMISSION DES COMPETITIONS	6-8
COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS	8-10
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	10-12
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	12
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	12-13
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	14

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

Finale Départementale Festival Foot U13 Pitch



Le samedi 6 avril s'est déroulée sur les installations du club du PARIS SAINT GERMAIN FC Association, la Finale Départementale du Festival Foot U13 Pitch, regroupant 16 équipes garçons et 8 équipes filles.

Au cumul des points sur les épreuves techniques (défis conduite & jonglerie), au quizz éducatif et aux rencontres, ce sont les équipes de

U13F : PARIS SAINT GERMAIN FC
U13G : PARIS SAINT GERMAIN FC & MANTOIS 78 FC

qui représenteront les couleurs yvelinoises lors de la Finale Régionale du 4 mai prochain à Jouy le Moutier.

(plus de détails à venir)



AGENDA 2023 / 2024 - AVRIL

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

09/04

CFI U6-U9 Mineurs à Montigny le Btx

11/04

CFI U10-U13 Mineurs à Montigny le Btx

16/04

CFI U10-U13 au District

18/04

CFI U10-U13 au District

20/04

FAITES DU FOOT à Villepreux

24/04

CFI U14-U19 au District

Comité de Direction au District

25/04

DF Coach Jeunes au District

26/04

CFI U14-U19 au District

Réunion des clubs finalistes Futsal au District

27/04

TOUTES FOOT à Verneuil sur Seine

Rassemblement Arbitres



FORMATIONS

Réseaux Sociaux : Associations, Passez à l'action !

Vous souhaitez développer la visibilité et la notoriété de votre association pour attirer des adhérents, des bénévoles, des donateurs ?

Coach et Formatrice, Siham NAIT-HADDAD animera cette journée rythmée entre théorie et mises en pratiques pour vous permettre de monter en compétences et booster votre communication digitale.

Mardi 23 avril 9h30-17h30

Communauté d'Agglomération de St Quentin enYvelines 4 rue des Charmes - salle com 1 - 78190 – Trappes - [Cliquez ici](#)



ELECTION DU COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT DES YVELINES

APPEL A CANDIDATURES

L'élection du Comité de Direction du District des Yvelines aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 15 juin 2024, aux ESSARTS-LE-ROI.

L'appel à candidatures pour cette élection est ouvert **du 9 avril 2024 au 16 mai 2024 à minuit, le cachet de la Poste faisant foi.**

La déclaration de candidature doit être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL
Commission de Surveillance des Opérations Electorales
B.P. 90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES Cedex

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2 des Statuts du District (librement accessibles sur le site internet du District),
- l'élection a lieu au scrutin de liste bloquée.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser les formulaires suivants :

- ◆ **Déclaration de candidature de liste et liste des membres**
- ◆ **Déclaration individuelle de non-condamnation**

Les conditions dans lesquelles le plan d'actions des listes candidates sera, si elles le souhaitent, publié et transmis aux clubs par le District, peuvent être obtenues sur simple demande auprès du secrétariat du District.



SOIREE DE PREVENTION

Dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (SDJES) organise une session de prévention, qui aura lieu le mardi 23 avril 2024 de 10h à 12h30 à la salle du Pré Romain, Route de Flexanville, 78910 Orgerus

Cette intervention est mise en place en partenariat avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DDDFE), la Police nationale, la Gendarmerie nationale, ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) des Yvelines

Si vous souhaitez y participer, [cliquez ici](#)

Pour toute demande de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le SDJES 78 par mail (ce.sdjes78.sport@ac-versailles.fr) ou par téléphone (01-82-08-39-38)

**FINALES DE COUPES
DES YVELINES & DU COMITE**
(Annexe 2 du Règlement Sportif du District des Yvelines)
Les clubs ci-dessous sont priés de rapporter au District,
les Trophées reçus la saison passée, au plus tard
LUNDI 15 AVRIL 2024

Finale Féminines à 8
Samedi 1er juin 2024

Coupe Yvelines U18 F à 8
VOISINS FC

Coupe Yvelines U15 F à 8
FCFF

Finale à 11
Dimanche 9 juin 2024

Coupe Yvelines Seniors
AUBERGENVILLE FC

Coupe Comité Seniors
MARLY LE ROI US

Coupe Yvelines Vétérans
GUERVILLE ARNOUVILLE AS

Coupe Comité Vétérans
GUERVILLE ARNOUVILLE AS

Coupe Yvelines U16
PLAISIROIS FO

Finale Critérium du Lundi Soir
Lundi 10 juin 2024

Coupe Yvelines
OVILLOISE AS 2

Finale Futsal
Dimanche 19 mai 2024

Coupe Yvelines Futsal U12
POISSY AS

Coupe Yvelines Futsal U13
POISSY AS

Coupe Yvelines Futsal U13 F
PARIS ST GERMAIN FC

Coupe Yvelines Futsal U15 F
ROSNY S/SEINE CSM

Coupe Yvelines Futsal U16
MONTIGNY LE BX AS

Coupe Yvelines Futsal U18 F
POISSY AS

Coupe Yvelines Futsal Seniors
CHATOU FUTSAL CLUB

Pour rappel, le non-retour desdits trophées entraîne une amende pour le club d'un montant de 300 €
(Annexe 2 du Règlement Sportif du District des Yvelines)

"FAITES DU FOOT"

Journée
Découverte
Ouverte
à TOUS !



10 h 00 – 13 h 00 Tournoi de Foot en Marchant
14 h 00 – 17 h 00 Découverte des Activités



SAMEDI 20 AVRIL 2024



Stade Michel Wargnier - Villepreux



FAITES DU FOOT

Le District des Yvelines avec le club du FC Villepreux?
vous invite à venir découvrir et à participer
aux NOUVELLES PRATIQUES du football
lors de l'opération « FAITES DU FOOT »
que se déroulera le :

Samedi 20 avril

A Villepreux au Stade Michel Wargnier

Ces activités sont ouvertes à toutes et tous,
licencié(e)s ET non licencié(e)s !

Au programme

De 10 h à 12 h Tournoi Foot En Marchant

Créez votre équipe à 5 (4 + 1 gardien) à partir de 14 ans
(mixte) et **rejoignez** les équipes déjà inscrites !

De 14 h à 17 h

Participez aux activités conviviales et ludiques suivantes :

- ✓ Futnet
- ✓ Foot en Marchant
- ✓ Fit Foot
- ✓ Golf Foot

Venez avec vos amis, vos enfants, et découvrez une autre
façon de pratiquer le football, à la fois convivial,
intergénérationnel et mixte !

TOUTES FOOT

QU'EST-CE QUE C'EST ?

UN DISPOSITIF FEDERAL

DANQ QUELS BUTS ?

- Développer la pratique féminine
- Renforcer la place de la femme dans le football
- Dynamiser le projet club dans toutes ses dimensions

SUR 2 AXES :

1- Augmenter le nombre de pratiquantes

- Attirer
- Accueillir
- Fidéliser

2-Favoriser la mixité dans la prise de responsabilité

- Attirer
- Accueillir
- Former
- Fidéliser

COMMENT PARTICIPER ?

Inscrire son club sur le site de la FFF avant le 5 mai

Dossier de candidature comprenant : une fiche descriptive + une vidéo présentant le club et le projet de 2min max

UNE VALORISATION ?

Pour les lauréats de nombreux cadeaux à gagner

- Des bons d'achats à utiliser sur la plateforme Nike
- Un week-end à Clairefontaine
- Un accompagnement de la FFF et du Crédit Agricole pour la réalisation des projets

COMMENT S'INSCRIRE OU INSCRIRE SON EQUIPE A L'EVENEMENT DU D.Y.F ?

Samedi 27 avril 2024 de 8h à 12h à Verneuil S/Seine

CRITERES :

- ✓ Etre une dirigeante, arbitre, éducatrice, femme souhaitant s'investir dans le football
- ✓ **OU / ET**
Etre une équipe U6F - U7F ou U8F - U9F

S'inscrire via ce lien :

[Inscription individuelle](#)

[Inscription équipe](#)

L'évènement Toutes Foot du District et votre inscription pour participer à l'action Toutes Foot via le site de la FFF sont deux choses distinctes !

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 08/04/24

Présents : MME RUPERT, MM. P. GUILLEBAUX (CD), J.P LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), P. DUPIN (Visio), R. PANARIELLO

Excusés : PILLEMONT (CDA), L. JOUBERT (Vice Président)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

SENIORS

D3-B DU 24/03/2024

26914416 COIGNIERES FC 1 / FCFF 1

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

SENIORS

D5-D COIGNIERES FC 2

FORFAITS NON AVISES 3EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D5-D DU 07/04/2024

27165445 COIGNIERES FC 2

FORFAITS NON AVISES 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U16

D4-C DU 07/04/2024

27238760 MONTESSON US 23

FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

D3-B DU 31/03/2024

25896429 MAUREPAS AS 32

FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

U16

D2-A DU 07/04/2024

25893086 BUCHELOISE AS 21

MATCHES REMIS

A JOUER LE 14/04/2024

SENIORS

D3-A

25890058 VILLENES ORGEVAL 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1

A JOUER LE 30/04/2024

FUTSAL SENIORS

D1-A

26923223 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / ATFC 1

A JOUER LE 07/05/2024

FUTSAL SENIORS

D1-A

26951553 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / LA CUATRO 2

A JOUER LE 12/05/2024

VETERANS

D3-A

25896366 VILLENES ORGEVAL 31 / ECQUEVILLY E.F.C. 31

D5-C

27185612 AUTEUILLOIS AS 31 / CHESNAY 78 F.C. LE 32

U16

D4-B

27343185 VILLENES ORGEVAL 22 / MESNIL LE ROI A.S. 21

A JOUER LE 19/05/2024

VETERANS

D3-B

25896448 CROISSY U.S. 31 / CHESNAY 78 F.C. LE 31

D5-B

27187430 CARRIERES S/SEINE US 33 / SARTROUVILLE ES 31

D5-D

25897308 POIGNY LA FORET US 32 / MAUREPAS AS 33

A JOUER LE 21/05/2024

FUTSAL SENIORS

D1-A

26923236 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / ASJA 2

A JOUER LE 28/05/2024

FUTSAL SENIORS

D1-A

26923245 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / MONTESSON US 1

MATCHES A PROGRAMMER

COMPTE TENU DU MANQUE DE DATE DE REPORT, LA COMMISSION VOUS DEMANDE DE VOUS METTRE D'ACCORD AVANT LE 15/4/2024 POUR UNE DATE EN SEMAINE.

SENIORS

D4-A

25890327 BREVAL LONGNES F.C. 1 / LFCM 1

CDM

D1-A

26923698DAMMARTIN EN SERVE 5 / MESNIL LE ROI A.S. 5

VETERANS

D3-B
25896497 POIGNY LA FORET US 31 / CROISSY U.S. 31

U16

D4-A
27236698 VAUXOISE ES 21 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 22
27236717 VAUXOISE ES 21 / BOUAFLE /FLINS ENT. 21
27236735 JUZIERS F.C. 21 / ISSOU AS 21
27236766 GUERVILLE ARN. 21 / BREVAL LONGNES F.C. 21
27236790 BREVAL LONGNES F.C. 21 / VAUXOISE ES 21

FUTSAL SENIORS

D1-A
26923210 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / LES MUREAUX OFC 1

SUSPENSIONS DE TERRAINS

SENIORS

D4-A DU 05/11/2023
25890227 POISSY FC 3 / BREVAL LONGNES FC 1
Transmis de la Commission de Discipline infligeant une suspension de terrain pour 2 **matchs fermes** pour l'équipe 3 de POISSY FC évoluant en D4-A.
La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne les matches suivants :

SEN D4-A DU 28/04/2024
25890310 POISSY FC 3 / MANTES USC 1

SEN D4-A DU 26/05/2024
25890337 POISSY FC 3 / VILLENES ORGEVAL 2

D5-D DU 28/01/2024
27165442 ST CYR AFC 1 / VERSAILLES JUSSIEU AS 1
Transmis de la Commission de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 2 matchs fermes pour l'équipe de ST CYR AFC évoluant en D5-D.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne le match suivant :

SEN D5-D DU 02/06/2024
27165473 ST CYR AFC 1 / YVELINE MONTFORT FC 1

La Commission désignera le deuxième match en début de la saison prochaine 2024/2025.

U16

D1-A DU 03/12/2023
25892954 SARTROUVILLE ES 21 / BAILLY NOISY SFC 21
Transmis de la Commission de Discipline infligeant une suspension de terrain de 3 matchs dont 2 avec sursis et 1 ferme pour l'équipe de SARTROUVILLE évoluant en D1-A.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne le match suivant :

D1-A DU 28/04/2024
25893001 SARTROUVILLE ES 21 / VERSAILLES 78 FC 23

COURRIERS

VETERANS

500737 VALLEE 78 FC
Le club et la mairie nous informe que leurs installations ne seront pas disponibles le week-end du 27/28 avril 2024 suite à 2 grands événements. Par conséquent le club propose l'organisation suivante :
À 9H
VET D2-B DU 28/04/24
25896221 VALLEE 78 FC 31 / YVELINES US 31
À 11H
VET D4-C DU 28/04/24
25897013 VALLEE 78 FC 31 / CERNAY/BONN/US 17 31
Accord écrit de CERNAY.
La Commission donne son accord pour les 2 horaires.

FUTSAL

847997 JOUARS PONTCHARTRAIN AFR
Le club et la mairie nous informent que le gymnase n'est toujours pas opérationnel pour le match du 09/04 face aux MUREAUX. Les travaux sont censés avoir lieu cette semaine et le gymnase devrait être prêt pour la semaine prochaine du 15/04.
La Commission dit match contre les Mureaux reporté à une date ultérieure sachant que le Gymnase sera disponible les mardis et jeudis lorsque l'éclairage sera de nouveau opérationnel.

580789 CBPS 78
Le club nous informe qu'il n'a pas de créneau pendant les vacances scolaires pour son match du 11/04 contre LE PERRAY et du 18/04 contre LA CUATRO, mais a trouvé des créneaux à MAISONS-LAFFITTE :
FUTSAL D1 DU 11/04/2024
26923205 CBPS 78 1 / PERRAY FOOT ES 1
Au Palais Omnisport Pierre DUPRÉS, 18/20 rue de la Digue, le 13/04.
La Commission dit match à jouer le 30/05, suite à l'indisponibilité du PERRAY à la date proposée.

CY FUTSAL DU 18/04/2024
28061530 CBPS 78 1 / LA CUATRO 2
À la salle Omnisport du CSC, 99 rue de la Muette, le 20/04.
La Commission donne son accord.

DEMANDES

SENIORS

D1-U DU 12/05/2024
26910802 HOUILLES SO 1 / BAILLY NOISY SFC 1
Demande de BAILLY NOISY pour reporter ce match au mercredi 22 mai à 20h45.
La Commission est en attente de l'accord écrit de HOUILLES SO.

D4-B DU 02/06/2024
25890477 HOUILLES SO 2 / CONFLANS FC 3
Demande de HOUILLES SO pour reporter ce match au mercredi 8 mai à 12H30 car l'équipe SENIORS 1 est programmée au même moment.
Ces matches étant les derniers de la saison et devant tous se jouer à la même date, la Commission dit match à jouer à 17h30.

D4-B DU 21/04/2024
25890409 CARRIERES GRESILLONS 2 / VILLEPREUX FC 1
Demande de CARRIERES GRESILLONS pour décaler le match de 15h à 15h30 afin d'avoir le temps de s'échauffer.
La Commission est toujours en attente de l'accord écrit de VILLEPREUX.

CDM

D1-A DU 14/04/2024
26923719 CROISSY US 5 / POISSY FC 5
Demande de CROISSY pour reporter ce match au 19/05 car leurs installations sont fermées pendant les vacances scolaires.
Refus de POISSY car à cette date un gros événement est organisé par le club et les joueurs CDM participeront à l'organisation du tournoi.
Compte tenu du manque de date de report, la Commission invite les deux clubs à se mettre d'accord sur une date en semaine avant le 02/06/2024.

D1-A DU 21/04/2024
26923670 VILLEPREUX FC 5 / MESNIL LE ROI AS 5
Demande de VILLEPREUX pour décaler le match de 9h30 à 11h30 afin de pouvoir jouer sur le terrain synthétique.
Refus de MESNIL LE ROI car beaucoup de leurs joueurs ne sont pas disponibles à cette heure-là.
La Commission maintient donc le match à 9h30.

D1-A DU 28/04/2024
26923686 VILLEPREUX FC 5 / FCFE 5
Demande de VILLEPREUX pour décaler le match de 9h30 à 11h30 afin de pouvoir jouer sur le terrain synthétique.
La Commission est toujours en attente de l'accord écrit de FONTENAY LE FLEURY.

VETERANS

D1-A DU 19/05/2024

25928283 GUERVILLE ARN. 31 / BONNIERES FRENEUSE 31

Demande de BONNIERES FRENEUSE pour avancer le match au 12/05 afin d'avoir leurs joueurs.

La Commission est en attente de l'accord écrit de GUERVILLE.

U16

D4-A

27236702 JUZIERS FC 21 / BREVAL LONGNES FC 21

Proposition de JUZIERS pour jouer ce match le mercredi 22 mai à 20h.

Accord écrit de BREVAL LONGNES.

La Commission donne son accord.

D4-A

27236735 JUZIERS FC 21 / ISSOU AS 21

Proposition de JUZIERS pour jouer ce match le mercredi 15 mai à 20h.

Accord écrit de BREVAL LONGNES.

La Commission est en attente de l'accord écrit de ISSOU.

U14

D4-E DU 11/05/2024

27224480 MAUREPAS AS 22 / HOUDANAISE REGION FC 22

Demande de MAUREPAS pour avancer ce match au mardi 7 mai à 18h30.

La Commission est en attente de l'accord écrit de HOUDAN.

INVERSION DE TERRAINS SUITE FORFAIT AU MATCH ALLER

SENIORS F À 11

D1-A DU 27/04/2024

27139789 MAURECOURT FC 1 / VERSAILLES 78 FC 1

Demande de VERSAILLES pour jouer ce match retour à domicile, étant donné que MAURECOURT était forfait au match aller.

En application de l'ART 23 ALINEA 7, la Commission donne son accord.

MATCH À REJOUER

SENIORS

D5-C DU 01/03/2024

27164943 PORT MARLY CS 1 / MAISONS LAFFITTE FC 2

Pris note du rapport de l'arbitre officiel et du délégué D.Y.F. , le match ayant été arrêté suite à des intempéries, la Commission dit match à rejouer le 19/05/2024.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches de District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

SENIORS

D4-B DU 24/03/2024

25890439 ECQUEVILLY E.F.C. 1 / CHATOU AS 3

Pris note du rapport des 2 clubs.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

D5-B DU 07/04/2024

27164093 MAURECOURT F.C. 2 / GARGENVILLE STADE 2

Pris note du rapport de MAURECOURT.

La composition avait été préparée.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

D5-D DU 24/03/2024

27165455 ST CYR AFC 1 / COIGNIERES F.C. 2

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne l'équipe de COIGNIERES d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

U16

D3-C DU 17/03/2024

25893534 PLAISIROIS F.O. 22 / MAUREPAS AS 22

Pris note du courrier de PLAISIROIS.

La Commission annule la sanction affligée à l'équipe de PLAISIROIS parue dans le journal YF 1796.

D4-B DU 07/04/2024

27343186 MAISONS-LAFFITTE F.C 22 / CARRIERES GRES. 22

Pris note du rapport de Maisons Laffitte.

La Commission sanctionne l'équipe de CARRIERES GRESILLONS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

DEMANDES DE RAPPORTS

VETERANS

D3-A du 07/04/2024

25896362 VAUXOISE ES 31 / VERNEUIL S/SEINE US 31

Pris note du rapport de VERNEUIL.

La Commission demande à VAUXOISE un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

FUTSAL SENIORS

D1-A DU 21/03/2024

26951552 CFC 1 / PERRAY FOOT. ES 1

Pris note du rapport de LE PERRAY.

RAPPEL : La Commission demande à CFC la raison d'absence de tablette lors de la rencontre.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 04/03/2024

Présents :

MM. DRAY Paul (Président de séance), CORNUAULT Jean-Claude, HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude, GUICHETEAU Didier

Excusés : Mme TECHER Isabelle, M. DELESCHAUX Alain

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

CY du 31/03/2024

28061510 CHESNAY 78 FC 2 / VINSKY FC 2

Réserves de CHESNAY FC 78 concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : des joueurs de VINSKY ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, aucun joueur inscrit sur la feuille de match n'a participé avec l'équipe supérieure en D3 A le 24/03/2024 contre CHANTELOUP LES VIGNES

En conséquence, la Commission dit :
Réserves recevables mais non fondées
Résultat acquis sur le terrain
VINSKY FC qualifié.

Débit : 43.50€ à CHESNAY 78 FC

Motif : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

D1 U du 03/03/2024

26910749 VOISINS FC 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

Demande d'évocation de **HOUILLES SO** relative à la participation du joueur **BUCHMULLER licence 2545930386 de RAMBOUILLET YVELINES**, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à **RAMBOUILLET YVELINES** pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 11/04/2024.

D3 B du 31/03/2024

26914456 MAISONS LAFFITTE FC 2 / POISSY FC 2

Réclamation de **MAISONS LAFFITTE FC** relative à la participation de plus d'un joueur muté hors période et notamment les joueurs :

ZEMRI Karim licence 2308123898

HAMMAMI Omar licence 2338157334

ZEMOUCHI Abdelhamid licence 2543553923 de POISSY FC.

La Commission transmet à **POISSY FC** pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 11/04/2024.

D4 B du 31/03/2024

25890423 CARRIERES GRESILLONS 2 / ECQUEVILLY EFC 1

Réclamation d'**ECQUEVILLY EFC** concernant le remplacement du joueur n° 8 par le joueur n°12 avec un changement de maillot à la 40ème minute du club de **CARRIERES GRESILLONS**.

La Commission transmet à l'arbitre **DYF** pour faire part de ses observations et lui demande quel est le joueur sanctionné d'un carton jaune pour **ECQUEVILLY** pour sa réunion du 11/04/2024.

CDM

D1 A du 31/03/2024

26923645 BEYNES FC 6 / ACHERES BENFICA AP 5

Réclamation de **BENFICA ACHERES AP** concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : des joueurs de **BEYNES** ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain, et notamment les joueurs :

BOIVIN Dylan licence 2543206375

MARVIER Mathieu licence 2548000707

MACADRE Maxence 2546627404 de BEYNES

La Commission transmet à **BEYNES FC** pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 11/04/2024.

U16

D3 C du 17/03/2024

25893533 NEAUPHLE-PONT / VALLEE 78 FC 1

Demande d'évocation de **NEAUPHLE-PONT** relative à la participation du joueur **MALMONTE Stanislas licence 2547525599 de VALLEE 78 FC**, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à **VALLEE 78 FC** pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 11/04/2024.

REPRISE DE DOSSIERS

SENIORS

D5 C du 24/03/2024

27164959 MAISONS LAFFITTE FC 2 / ETANG ST NOM ES 1

Réclamation de **MAISONS LAFFITTE** concernant la participation du joueur **U 17 : HAMILTON James licence 9603950791 de ETANG St NOM** en catégorie Séniors sans le double surclassement tel que prévu à l'article 73.2 des Règlements Généraux.

Réponse **ETANG ST NOM ES**, remerciements.

Retenant que le joueur **HAMILTON James licence 9603950791 d'ETANG St NOM** est de catégorie U17 et qu'il ne bénéficie pas du surclassement tel que prévu à l'article 73.2 des Règlements Généraux. Constatant que le joueur **HAMILTON James licence 9603950791 d'ETANG St NOM** a participé au match en rubrique.

En conséquence, la Commission dit :

Réclamation recevable et fondée

Match perdu par pénalité à ETANG ST NOM (-1 point, 0 but), MAISONS LAFFITTE conserve les points et buts acquis sur le terrain (3 points, 2 buts).

Débit : 43.50€ à ETANG ST NOM ES

Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 25€ à ETANG ST NOM ES

Motif : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

VETERANS

D1 U du 24/03/2024

25928347 BOUGIVAL FOOT 31 / BONNIERES FRENEUSE 31

Demande d'évocation de **BOUGIVAL FOOT 31** relative à la participation du joueur **BAHA Lahcen licence 2320628349 de BONNIERES FRENEUSE 31**, susceptible d'être suspendu.

Sans réponse de **BONNIERES FRENEUSE**.

Retenant que le joueur **BAHA Lahcen licence 2320628349 de BONNIERES FRENEUSE 31**, a été suspendu 1 match ferme à partir du 18/03/2024 par la Commission de Discipline de 1ère instance, lors de sa séance du 12/03/2024 pour récidive d'avertissements.

Constatant que le joueur **BAHA Lahcen licence 2320628349 de BONNIERES FRENEUSE 31**, a participé à la rencontre en rubrique, alors qu'il était en état de suspension puisqu'il n'avait pas purgé le match ferme de suspension ou n'avait pas été libéré d'un match de suspension sur fondement de l'article 226.4 des Règlements Généraux : « La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension. »

Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission dit qu'il y a matière à évocation et décide :

Match perdu par pénalité à BONNIERES FRENEUSE (-1 point, 0 but), pour en attribuer le gain à BOUGIVAL FOOT (3 points, 2 buts).
En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux, le joueur **BAHA Lahcen licence 2320628349 de BONNIERES FRENEUSE 31**, est suspendu 1 match ferme à partir du 08/04/2024.

Débit : 43,50€ à BONNIERES FRENEUSE 31

Amende : 80€ à BONNIERES FRENEUSE 31

Motif : inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

U16

D2 A du 03/03/2024

25893076 CARRIERES GRESILLONS 21 / AS BUCHELOISE 21

Demande d'évocation de **BUCHELOISE** relative à la participation du joueur **MAFISANGO Christian licence 2548449164 de CARRIERES GRESILLONS 21**, susceptible d'être suspendu.

Sans réponse de **CARRIERES GRESILLONS**.

Retenant que le joueur **MAFISANGO Christian licence 2548449164 de CARRIERES GRESILLONS** a été suspendu 1 match ferme à partir du 20/11/2023 par la Commission Départementale de Discipline, lors de sa séance du 14/11/2023 pour récidive d'avertissements.

Constatant que le joueur **MAFISANGO Christian licence 2548449164 de CARRIERES GRESILLONS** a disputé tous les matches avec l'équipe de **CARRIERES GRESILLONS**, sans qu'il ait purgé sa suspension :

***25893044 D2A du 03/12/2023 HARDRICOURT US 21 / CARRIERES GRESILLONS 21**

***25893052 D2A du 17/12/2023 CARRIERES GRESILLONS 21 / VERNEUILS/SEINE 21**

***25893058 D2A du 14/01/2024 CARRIERES GRESILLONS 21 / ETANG ST NOM ES 21**

***25893071 D2A du 28/01/2024 St GERMAIN En LAYE 21 / CARRIERES GRESILLONS 21**

***25893066 D2A du 25/02/2024 CARRIERES GRESILLONS 21 / MANTOIS 78 FC 78 23**

En application de l'article 147 des Règlements Généraux qui précise : Point 2 « L'homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date. » La Commission dit que ces matches étant homologués, il ne lui est pas possible de revenir sur le résultat.

Constatant que le joueur **MAFISANGO Christian licence 2548449164 de CARRIERES GRESILLONS 21** a participé à la rencontre en rubrique, alors qu'il était toujours en état de suspension puisqu'il n'avait pas purgé le match ferme de suspension ou n'avait pas été libéré d'un match de suspension sur fondement de l'article 226.4 des Règlements Généraux : « La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension. »

Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission dit :

Evocation recevable et fondée.

En conséquence, la Commission dit :
Match 25893076 du 03/03/2024 **CARRIERES GRESILLONS 21 / AS BUCHELOISE 21** perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à **CARRIERES GRESILLONS** pour en attribuer le gain à **AS BUCHELOISE 21** (3 points, 0 but).

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux, le joueur **MAFISANGO Christian** licence 2548449164 de **CARRIERES GRESILLONS 21** est suspendu 1 match ferme à partir du 08/04/2024.

Débit : 43,50€ à CARRIERES GRESILLONS 21
Motif : droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)
Amende : 480€ (80€x6) à CARRIERES GRESILLONS 21
Motif : inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

U 15 F A 8

CRIT F 8 du 23/03/2024
27994899 MANTOIS 78 FC 2 / MAISONS LAFFITTE FC 1
Réclamation de **MAISONS LAFFITTE FC** relative à la participation de plus d'une joueuse mutée hors période.

Sans réponse de **MANTOIS 78 FC**.

Après vérification, les joueuses :
AZAD Manel, licence 2547951655 enregistrée le 19/10/2023, est mutée hors période
AIT TAAMOUTE Aliya, licence 9604025713 enregistrée le 03/10/2023, est mutée hors période

Au regard de l'article 7.4 c du Règlement Sportif du DYF : « Dans toutes les compétitions officielles des catégories U 12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors-période normale au sens de l'article 92.1 desdits Règlements Généraux ».

En conséquence, la Commission dit :
Réclamation recevable et fondée
Match perdu par pénalité à MANTOIS FC 78 (-1 point, 0 but), MAISONS LAFFITTE FC 21 conserve les points et buts acquis sur le terrain (1 point, 3 buts).

Débit : 43,50€ à MANTOIS FC 78
Motif : droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)
Amende : 25€ à MANTOIS FC 78
Motif : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

COURRIER

526859 JUZIERS :
Courrier de l'Arbitre DYF nous communiquant un arrêté municipal interdisant la pratique du football concernant le match remis du 17/03/2024 **Séniors D5 B JUZIERS FC/ ANDRESY FC** alors qu'un match **U16 A** entre **JUZIERS** et **VAUXOISE** s'est déroulé à 13 heures.

Réponse de **JUZIERS FC**, remerciements.

La Commission vous demande :
De nous indiquer les raisons pour lesquelles le District n'a pas été prévenu de l'interdiction d'utiliser le terrain, prononcée le 14/03/2024
De nous indiquer les raisons pour lesquelles les deux clubs visiteurs **VAUXOISE** et **ANDRESY** n'ont pas été prévenus de la fermeture des installations
De nous indiquer les raisons du non-affichage de l'arrêté municipal d'interdiction
Pour sa réunion du 11/04/2024.

561074 INTERFOOT 78 :
Courrier du club d'INTERFOOT 78 concernant les modalités de réserves ou de réclamation.
La Commission vous invite à consulter les articles :
TITRE IV – PROCEDURES
Article 29 Bis - CONTESTATION DE LA PARTICIPATION ET / OU DE LA QUALIFICATION DES JOUEURS
Article 30 - ÉVOCATION RÉSERVES - CONFIRMATION DES RÉSERVES - RÉCLAMATIONS –
Il est à noter que votre équipe n'étant pas dans les cinq dernières rencontres, l'article 7.11 ne peut s'appliquer.

552332 MAISONS LAFFITTE FC :
Courrier du club de **MAISONS LAFFITTE FC** contestant l'amende infligée concernant l'appui de la réserve lors de la rencontre **D5 C 27164954 DU 17/03/2024 VIROFLAY USM 1 / MAISONS LAFFITTE FC 2**
La Commission est au regret de vous signaler qu'il manquait la date du match.

TOURNOIS

ABLIS FC SUD 78 :
Plateau U 6 / U 7 : le 15 juin 2024
Plateau U 8 / U 9 : le 16 juin 2024
Catégorie U 10 / U 11 : le 15 juin 2024
Catégorie U 12 / U 13 : le 16 juin 2024
Catégorie U 15 / U 16 : le 22 juin 2024
Catégorie U 17 / U 18 : le 23 juin 2024
Homologués

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion restreinte du 8 avril 2024

Présents : MM. PEDRO GOMES, BOKOBZA, PATRIGEON, LOUVEL

Excusés : Mme JONNAIS, MM. VIMONT, INACIO, HOUANT, BARROIS, COLOMBO, GABIER.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JOURNÉE NATIONALE DEBUTANTS

INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour la JND 2024, qui se déroulera les 22 & 23 juin à **MONTIGNY LE BRETONNEUX**, sont closes.
Pour consulter la liste des inscrits, [cliquez ici](#).

PLATEAUX U7 & U9

PLATEAUX U7

Retrouvez la liste des clubs inscrits pour la dernière phase des plateaux U7 de la saison : [cliquez ici](#).

PLATEAUX U9

Retrouvez la liste des clubs inscrits pour la dernière phase des plateaux U9 de la saison : [cliquez ici](#).

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Les plateaux Espoirs sont consultables sur le site internet ou dans vos Footclubs à la rubrique FAL. Lien vers le site internet : [Cliquez ici](#).
Rappel : le suivi des plateaux espoirs (feuilles plateaux & fiche équipe) s'effectue sur FAL.

PLATEAUX DECOUVERTE FOOT A 8 U9

La Commission vous propose 3 dates de plateaux de découverte du Football à 8 pour les U9. Ce sont 3 dates en parallèle de plateaux U7, les 27/04, 18/05 et 01/06.
Les inscriptions sont à effectuer pour le mercredi 10 avril prochain, en [cliquant ici](#).

CATEGORIE U12-U13

CRITERIUM ESPOIRS U12-U13

U12 Espoirs poule Promotion du 23/03/24

28054069 : GUYANCOURT ES 22 / MAGNY 78 FC 21

Pris note du rapport des deux clubs, la Commission rappelle les deux clubs aux devoirs de leur charge et transmet le dossier à la Commission d'arbitrage.

U12 Espoirs poule Promotion du 30/03/24

28054051 : TRAPPES ES 22 / MAGNY 78 FC 21

Pris note du rapport de MAGNY 78 FC, la Commission rappelle les deux clubs aux devoirs de leur charge et transmet le dossier à la Commission d'arbitrage.

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U7

2ème rappel avant amende

Plateaux du 23/03/24

72432310 : PORCHEVILLE F.C. 1

72432311 : RACING CLUB CONFLANS 1

72432317 : VELIZY A.S.C.1

72432322 : SARTROUVILLE F.C.1

U9 CLASSIQUES

Amende après 2 rappels au club d'accueil : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 16/03/24

92431609 BOUGIVAL (ANDRESY / ETANG ST NOM / VILLEPREUX)

92431616 RAMBOUILLET (ESSART LE ROI/ ABLIS)

92431617 COIGNIERES (RAMBOUILLET / ST ARNOULT)

92431623 LES MUREAUX (VERNEUIL / LIMAY)

92431627 VILLENNES ORGEVAL (VERSAILLES/ VILLEPREUX)

1er rappel

Plateaux du 30/03/24

92433001 GUERVILLE (HOUDAN / MAULOISE/ AUTEUILLOIS / DAMMARTIN)

92433006 ST CYR (BOUGIVAL / GUERVILLE)

924 33017 MARLY LE ROI (CROISSY/ CHANTELOUP)

924 33018 GARGENVILLE (LES MUREAUX / HARDRICOURT)

92433028 EPONE / CARRIERES / VERNEUIL)

U8-U9 ESPOIRS

Amende après 2 rappels : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 16/03/24

Fiche récapitulative

MAURECOURT FC

TRAPPES ES

Fiches équipes manquantes:

LIMAY ALJ

MAURECOURT FC
VILLENNES ORGEVAL FC
TRAPPES ES

FORFAIT AVISE

U12-U13

1er forfait : 13€

(Annexe 2 RS FYF)

Rencontres du 23/03/24

28023365 : RAMBOUILLET YVELINES 2

FORFAIT NON AVISE

U12-U13

1er forfait : 13€

(Annexe 2 RS FYF)

Rencontres du 23/03/24

28023369 : LIMAY ALJ 1

27980946 : MAGNANVILLE LIONS 1

27980946 : MAGNANVILLE LIONS 21

FEUILLES MATCHES MANQUANTES

U10-U11

Amende après 2 rappels au club d'accueil : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 16/03/24

27980583

VALLEE 78 F.C. 2 - ST ARNOULT U.S. 2

27979900

HOUILLES S.O. 21 - RCC 21

2ème rappel avant amende

Rencontres du 24/03/24

28023439 LFCM 1 - MAURECOURT F.C. 1

27979796 HOUILLES A.C. 2 - RAMBOUILLET YVELINES 2

27980212 LFCM 2 - MUREAUX O.F.C. LES 5

27980267 LFCM 3 - MUREAUX O.F.C. LES 6

27979851 ISSOU AS 21 - VERSAILLES 78 FC 22

27979915 LFCM 21 - MAURECOURT F.C. 21

27979916 GARGENVILLE STADE 21 - HOUILLES S.O. 21

27980034 BAILLY NOISY SFC 22 - AUBERGENVILLE F.C 22

27980089 ELANCOURT O.S.C. 24 - MAISONS-LAFFITTE F.C 22

U10-U11 ESPOIRS

2ème rappel avant amende

Plateaux du 16/03/24

28066151 EPONE U.S.B.S. 21 - CROISSY U.S. 21

FEUILLES EPREUVES MANQUANTES

U10-U11 ESPOIRS

Amende après 2 rappels au club d'accueil (20€ et pénalité si le score de l'épreuve n'a pas été inscrit sur la FMI)

Rencontres du 16/03/24

U10

EPONE USBS 21/ CROISSY US 21

2ème rappel avant amende

Rencontres du 23/03/24

U10

MUREAUX OFC 21/MONTIGNY AS 21

LIMAY ALJ 21 / FCFF 21

EPONE USBS 21 / MONTESSON US 21

U11

MANTOIS 78 FC / VOISINS FC

MARLY LE ROI / NEAUPHLE PONT

U12-U13 ESPOIRS

Amende après 2 rappels au club d'accueil (20€ et pénalité si le score de l'épreuve n'a pas été inscrit sur la FMI)

Rencontres du 16/03/24

U12

VILLENNES ORGEVAL-MONTIGNY LE BX AS

CARRIÈRES GRÉSILLONS-ACHÈRES

PLAISIROIS FO-MESNIL SAINT DENIS AS

ES GUYANCOURT-CHANTELOUP LES V. US

U13

CARRIÈRES SUR SEINE US CHANTELOUP US

2ème rappel avant amende

Rencontres du 23/03/24

U12

FONTENAY FLEURY FC -MONTESSON US

VILLENNES ORGEVAL-OSC ELANCOURT

CARRIÈRES GRÉSILLONS-MUREAUX OFC

VÉLIZY ASC-MARLY LE ROI US

GUYANCOURT ES-MAGNY 78 FC

U13

CARRIÈRES S/S US 1 / MAGNY 78 FC 1

INFRACTION ENCADREMENT

U12-U13 ESPOIRS

Rencontres du 30/03/24

U12

VERSAILLES 78 FC : 3ème infraction

La Commission prend note des explications du club et excuse l'absence du 30/03.

U13

ECQUEVILLY EFC : 3ème infraction

La Commission prend note des explications du club et excuse l'absence du 30/03.

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du 8 avril 2024

Présent : Jean-François DUPONT (Président), Luc BENOIT, Claude KALENDERIAN

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

TOUTES FOOT

Le district organise l'évènement TOUTES FOOT le 27 avril 2024 à Verneuil S/Seine de 8h30 à 12h.

Vous y retrouverez :

- Un plateau fillofoot (U6F à U9F)
- Des activités pour toutes les femmes qui souhaitent s'investir davantage dans le football
- Des stands arbitrage et P.E.F
- La découverte de nouvelles pratiques
- Des explications sur le rôle de dirigeante et d'éducatrice

Si vous souhaitez inscrire une ou plusieurs équipes ainsi que des femmes actives dans votre club (dirigeante, arbitre, éducatrice, jeune joueuse qui souhaitent s'investir ou découvrir un nouveau rôle, maman de joueur ou de joueuse qui pourrait prendre une fonction dans votre club) cliquez sur l'un de ces liens :

Pour inscrire des joueuses U6F à U9F : [cliquez ici](#)

Pour inscrire une ou plusieurs femmes de votre club : [cliquez ici](#)

FILLOFOOT (U6F / U9F)

Les confirmations d'engagement sont attendues via le module Foot Animation et Loisir.

FOOT A 5

Les confirmations d'engagement sont attendues via le module Foot Animation et Loisir.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rencontres de 16/03/2024

2ème rappel

U15 F A 8

POULE C

27994973

Fontenay le Fleury FC 2 - Epône USBS

SENIORS F A 8

POULE A

27994675

Velizy Asc 1 - Elancourt OSC

Rencontres de 30/03/2024

1er rappel

U15 F A 8

POULE C

27995085

Fontenay le Fleury FC 2 - Rambouillet Yvelines 2

FORFAIT NON AVISÉ 1ER FORFAIT

U11 F A 8

POULE C

27995217

Poissy FC

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Commission du 05/04/2024

Présents : MM. L. JOUBERT. (Président), T. MORISSET (Vice-Président Visio), JP. LEDUC (CD), D. LLORENS, F. BERG (Visio), JM. RUBANY, A. MESTARI (Visio), JP. ELISABETH (Visio), C. DE SOUSA (Visio), C. NOBLET, L. PAINDEPICE, C. GARNIER, JP. IMBERT, P. GUILLEBAUX (Bureau), N. TEXIER (Technique)

Excusés : MM. R. PANARRIELLO, S. BETHUNE (Arbitrage)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FUTSAL JEUNES

COUPE DES YVELINES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre. Par ailleurs, **les protèges tibias sont obligatoires et seul le gardien peut porter un collant.**

Seuls les ballons Futsal sont autorisés à l'intérieur des gymnases

Les clubs ayant 2 équipes :

- 1) prévoir des maillots de couleurs différentes.
- 2) les joueurs ne peuvent pas changer d'équipe en cours de plateau

FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

RESULTATS 1/2 FINALE

U14

Dimanche 7 Avril
Les Clayes Sous Bois

Qualifiés : LIMAY ALJ 2, GUYANCOURT ES 2

PLATEAU 1/2 FINALE

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

U13

Dimanche 14 Avril 2024

Gymnase Colette Besson
7 Rue Etienne Jules Marais
78390 BOIS d'ARCY

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Pas de buvette et pas de restauration sur place

POULE A

MANTOIS 78 FC
PLAISIROIS FO
VELIZY ASC
BAILLY NOISY

POULE B

LIMAY ALJ
BOUAFLE FLINS
ELANCOURT OSC
LES MUREAUX OFC

U12

Dimanche 21 Avril 2024

Gymnase Colette Besson
7 Rue Etienne Jules Marais
78390 BOIS d'ARCY

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Pas de buvette et pas de restauration sur place

POULE A

BOUAFLE FLINS 1
MONTIGNY Le Bx
ELANCOURT OSC
GUYANCOURT ES

POULE B

BOUAFLE FLINS 2
FONTENAY LE FLEURY
PLAISIROIS FO
MANTOIS 78 FC

FINALES

Toutes catégories

Dimanche 19 Mai 2024

Une réunion préparatoire avec tous les finalistes est programmée
le 26 Avril à 18h30 au DYF (présence obligatoire)

FORFAIT GENERAL

CRITERIUM U12 U13

564043

ATFC

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 09/04/24

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts
D1					D3A					D4B					D5B				
BAILLY NOISY SFC 1	40	24	36,7	3	ANDRESY F.C. 1	29	22	29,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	15	22	15,0	6	ANDRESY F.C. 2	15	15	22,0	6
CHATOU AS 2	46	24	42,2	1	CARRIERES S/SEINE US 1	26	22	26,0	6	BOUGIVAL FOOT 1	39	22	39,0	3	CONFLANS PORTUGAIS 1		16	fft	fft
CHESNAY 78 F.C. LE 1	35	24	32,1	3	CHANTELOUP LES V. US 2	21	21	22,0	6	CARRIERES GRESILLONS 2	39	22	39,0	3	ECQUEVILLY ET.S.C. 2	18	16	24,8	6
CONFLANS F.C. 2	28	24	25,7	6	EPONE USBS 2	28	21	29,3	6	CHATOU AS 3	27	22	27,0	6	GARGENVILLE STADE 2	16	16	22,0	6
HARDRICOURT US 2	37	24	33,9	3	HOUILLES A.C. 3	22	21	23,0	6	CONFLANS F.C. 3	35	21	36,7	3	JUZIERS F.C. 1	8	16	11,0	6
HOUILLES S.O. 1	42	24	38,5	3	MAURECOURT F.C. 1	25	22	25,0	6	ECQUEVILLY ET.S.C. 1	24	22	24,0	6	MAULE/MEZIERES U.S. 3	10	16	13,8	6
MANTOIS 78 FC 3	29	24	26,6	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 1	13	22	13,0	6	HOUILLES S.O. 2	15	22	15,0	6	MAURECOURT F.C. 2	13	16	17,9	6
MARLY LE ROI U.S. 1	40	24	36,7	3	SARTROUVILLE E.S. 2	31	22	31,0	3	MESNIL LE ROI A.S. 1	20	22	20,0	6	TRIEL AC 2	8	16	11,0	6
MAUREPAS AS 1	24	24	22,0	6	VAUXOISE ES 1	16	22	16,0	6	MONTESSON U.S. 2	36	22	36,0	3	VAUXOISE ES 2	9	15	13,2	6
MUREAUX O.F.C. LES 2	25	24	22,9	6	VERNEUIL S/SEINE US 1	19	22	19,0	6	PECQ US LE 2	17	21	17,8	6	VERNEUIL S/SEINE US 2		16	fft	fft
POISSY FC 1	43	24	39,4	3	VILLENES ORGEVAL 1	14	21	14,7	6	TRIEL AC 1	28	22	28,0	6	VERNOUILLET FC 1	7	16	9,6	6
RAMBOUILLET YVELINES 1	41	24	37,6	3	VINSKY FC 1	17	22	17,0	6	VILLEPREUX F.C. 1	37	22	37,0	3					
VOISINS FC 1	33	24	30,3	3															
D2A					D3B					D4C					D5C				
AUBERGENVILLE F.C 1	38	22	38,0	3	CELLOIS CS 1	13	23	12,4	6	BOIS D'ARCY A.S. 2	26	20	28,6	6	BAILLY NOISY SFC 3	28	20	30,8	3
BUCHELOISE A.S. 1	40	22	40,0	1	CHESNAY 78 F.C. LE 2	32	24	29,3	6	CHESNAY 78 F.C. LE 3	21	20	23,1	6	CARRIERES S/SEINE US 2	24	19	27,8	6
CARRIERES GRESILLONS 1	34	22	34,0	3	COIGNIERES F.C. 1	21	24	19,3	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	17	20	18,7	6	CELLOIS CS 2	13	19	15,1	6
ELANCOURT O.S.C. 1	31	22	31,0	3	ELANCOURT O.S.C. 2	58	24	53,2	0	CROISSY U.S 1	21	20	23,1	6	CHAMBOURCY ASM 2	29	20	31,9	3
MARLY LE ROI U.S. 2	29	22	29,0	6	FONTENAY LE FLEURY 1	28	24	25,7	6	ELANCOURT O.S.C. 3	1	20	fft	fft	ETANG ST NOM ES 1	27	20	29,7	6
MAULOISE U.S. 1	31	22	31,0	3	JOUY EN JOSAS U.S. 1	7	24	6,4	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	23	20	25,3	6	FONTENAY LE FLEURY 2	17	20	18,7	6
MONTESSON U.S. 1	32	22	32,0	3	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	32	24	29,3	6	HOUDANAISE REGION FC 2	19	20	20,9	6	FOURQUEUX FOOT OMS 1	14	20	15,4	6
MONTIGNY LE BX AS 1	33	22	33,0	3	MAUREPAS AS 2	25	24	22,9	6	JOUY EN JOSAS U.S. 2	14	20	15,4	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	9	20	9,9	6
PLAISIROIS F.O. 1	31	22	31,0	3	PLAISIROIS F.O. 2	25	24	22,9	6	MONTIGNY LE BX AS 2	14	20	15,4	6	MESNIL LE ROI A.S. 2	21	20	23,1	6
ST GERMAIN EN LAYE 1	34	22	34,0	3	POISSY FC 2	18	23	17,2	6	ST ARNOULT FC 78 1	22	20	24,2	6	PORT MARLY C.S. 1	24	20	26,4	6
VALLEE 78 F.C. 1	34	22	34,0	3	RAMBOUILLET YVELINES 2	17	24	15,6	6	VALLEE 78 F.C. 2	24	20	26,4	6	ST GERMAIN EN LAYE 2	22	20	24,2	6
VERSAILLES 78 FC 3	14	22	14,0	6	VELIZY ASC 1	23	24	21,1	6	VELIZY ASC 2	6	20	6,6	6	VIROFLAY U.S.M. 1	20	20	22,0	6
					VOISINS F.C. 2	15	24	13,8	6										
D2B					D4A					D5A					D5D				
BOIS D'ARCY A.S. 1	24	22	24,0	6	ACHERES C.S. 1	23	22	23,0	6	BONNIERES FRENEUSE 1	21	16	28,9	6	BOIS D'ARCY A.S. 3	4	14	6,3	6
CHAMBOURCY ASM 1	25	22	25,0	6	AUBERGENVILLE F.C 2	23	21	24,1	6	FONTENAY ST PERE AS 1	1	16	fft	fft	COIGNIERES F.C. 2	1	13	1,7	6
CHANTELOUP LES V. US 1	36	22	36,0	3	BREVAL LONGNES F.C. 1	23	22	23,0	6	GUITRANCOURT ASF 1	10	16	13,8	6	ESSARTS LE ROI AGS 2	3	16	fft	fft
EPONE USBS 1	35	22	35,0	3	BUCHELOISE A.S. 2	24	22	24,0	6	INTERFOOT 78 1	19	16	26,1	6	GUYANCOURT ES 2	6	16	8,3	6
GARGENVILLE STADE 1	30	22	30,0	3	FEUCHEROLLES USA 1	26	21	27,2	6	LIMAY ALJ 2	16	15	23,5	6	HOUDANAISE REGION FC 3	9	14	14,1	6
GUYANCOURT ES 1	22	22	22,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	12	22	12,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	7	15	10,3	6	MAGNY 78 F.C. 1		16	fft	fft
HOUDANAISE REGION FC 1	28	22	28,0	6	INTERFOOT 78 1	15	22	15,0	6	PORCHEVILLE FC 1	18	16	24,8	6	ST CYR AFC 1	10	16	13,8	6
LIMAY ALJ 1	24	22	24,0	6	MAGNANVILLE LIONS 1	60	22	60,0	-2	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	8	16	11,0	6	VERSAILLES JUSSIEU 1	29	15	fft	fft
MUREAUX O.F.C. LES 3	25	22	25,0	6	MANTES U.S.C. 1	31	21	32,5	3	VINSKY FC 2	14	16	19,3	6	VOISINS F.C. 3	8	14	12,6	6
NEAUPHLE-PONT. 2	19	22	19,0	6	MEZIERES/MAULE 2	33	21	34,6	3						YVELINES/MONTFORT 1	2	16	2,8	6
PECQ US LE 1	21	22	21,0	6	POISSY FC 3	29	22	29,0	6										
TRAPPES E.S. 2	30	22	30,0	3	VILLENES ORGEVAL 2	16	22	16,0	6										

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours